

Plaidoyer pour la médiation à destination des futurs élus municipaux

Madame, Monsieur,

À l'approche des élections municipales de 2026, notre association, *Médiation 21*, souhaite attirer votre attention sur un enjeu majeur pour l'avenir de nos communes : le développement et l'intégration de la médiation dans la vie locale.

Pour des communes apaisées, efficaces et proches de leurs habitants : à l'heure où les tensions locales, les incompréhensions avec l'administration et les conflits du quotidien se multiplient, les communes cherchent des solutions rapides, humaines et crédibles.

La **médiation** en est une : c'est un outil de dialogue, de régulation sociale et de prévention des conflits, qui permet aux habitants et à la collectivité de trouver, ensemble, des solutions. Ce n'est pas un substitut à l'action politique : c'est **un complément au service du vivre ensemble**.

Deux formes de médiation particulièrement utiles aux communes :

1. LA MÉDIATION SOCIALE : renouer le dialogue dans les quartiers et entre habitants

Elle répond aux problématiques les plus proches du vécu quotidien des habitants, telles que : conflits de voisinage, incivilités ou tensions dans l'espace public, sentiment d'isolement ou d'incompréhension.

Des médiateurs de quartier écoutent, dénouent les malentendus, accompagnent et orientent les personnes vers les bons interlocuteurs publics.

Ses effets dans les communes : désamorcer des conflits avant qu'ils ne s'enveniment, recréer du lien entre habitants, favoriser la tranquillité publique et contribuer à l'inclusion sociale et au sentiment d'appartenance.

Contact : France Médiation

4, Place de la République
93400 Saint-Ouen-sur-Seine
01 55 03 00 85
infos@francemediation.fr
www.francemediation.fr



2. LA MÉDIATION TERRITORIALE : rétablir la confiance entre les citoyens et leur collectivité

Elle intervient lorsque le différend concerne la relation entre un habitant et son administration locale : contestation d'une décision municipale, incompréhension avec un service, difficulté d'accès à un droit local ou litige lié à l'espace public ou à l'urbanisme.

Le médiateur territorial est un tiers neutre. Il écoute les deux versions, facilite la compréhension mutuelle et cherche à faire émerger une solution amiable, évitant contentieux et blocages administratifs.

Pour la commune, la médiation territoriale permet de réduire les recours administratifs et les tensions avec les services, d'améliorer l'efficacité de l'action publique et de restaurer la confiance envers l'institution locale.

Contact : **Association des médiateurs des collectivités territoriales (AMCT)**
6 rue Duguay Trouin - 75006 Paris
<https://www.amct-mediation.fr/>



Pourquoi la médiation doit devenir une politique municipale ?

Parce qu'elle est **moins coûteuse qu'un conflit**, moins lourde qu'une procédure et plus efficace qu'un affrontement prolongé.

Ses bénéfices pour la collectivité :

- **Prévenir plutôt que réparer** : un conflit réglé tôt coûte moins cher qu'un contentieux,
- **Valoriser l'écoute et la démocratie locale** : les habitants se sentent entendus,
- **Renforcer l'image de la commune** : un territoire qui dialogue inspire confiance,
- **Fluidifier les relations administratives** : les services municipaux gagnent en légitimité et en efficacité.

Ce que les élus peuvent décider dès leur mandat :

- **Inscrire la médiation comme un axe politique dans leur programme,**
- **Créer ou renforcer un service municipal de médiation, ou soutenir les associations de médiation sociale,**
- **Nommer un médiateur territorial** dans le cadre de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019,
- **Former élus, agents et acteurs locaux à la culture du dialogue,**
- **Installer des espaces de médiation citoyenne pour accompagner urbanisme, projets locaux ou transitions écologiques.**

Un investissement pour des résultats concrets :

Les retours d'expérience communaux montrent :

- une hausse des sollicitations en médiation, signe d'un besoin réel,
- une diminution des contentieux et des recours,
- une meilleure orientation des habitants dans leurs démarches,
- une amélioration visible du climat social local.

Cela vaut aussi bien **pour de grandes villes que pour des communes plus modestes** où ces dispositifs ont contribué à pacifier les quartiers et à renforcer la confiance institutionnelle.

En conclusion, la médiation sociale et la médiation territoriale sont deux leviers concrets et éprouvés pour apaiser les tensions, rendre l'action publique plus proche et plus efficace et développer une culture du dialogue au sein de la commune.

À l'horizon des élections municipales de 2026, **faire de la médiation un engagement fort**, ce n'est pas un supplément d'âme, c'est un **choix stratégique** pour une gouvernance apaisée, responsable et tournée vers l'avenir.



Médiation 21 est une association loi 1901, apolitique, engagée dans la promotion de la médiation sous toutes ses formes.

<https://mediation21.org/>